

## A RECYCLER



Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe,...



Flacons de produits de toilette



Bidon de pétrole



Bidons



Boîtes de conserve, de boisson



Aérosols



Cubiteiners



Flacons de produits ménagers



Bidon de lave-glace et de refroidissement



Barquettes en aluminium



Boîtes de gâteaux, à thé



Bouteilles



Pots



Bocaux de conserve



Briques alimentaires



Boîtes et suremballages en carton



Prospectus



Journaux



Magazines



## NON RECYCLÉS



Boîtes contenant des restes



Polystyrène



Pots de produits laitiers



Films en plastique



Ampoules



Pots de fleurs



Barquettes sales ou contenant des restes



Suremballages, sacs, films en plastiques



Couches-culottes



Bouteilles d'huile



Vaisselle



Collecte caissette

Cochez le jour



Collecte sac poubelle

Cochez le jour





# LE SAVIEZ-VOUS ?



## Que faire des cartons trop volumineux ?

Les cartons trop volumineux (type emballage de meuble) doivent être amenés à la déchetterie. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

## Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les rincer pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.

## Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est biodégradable.

## Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Mais, attention : écrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.

# ADOPTEZ LA TRI ATTITUDE



**V**os déchets recyclables sont collectés en mélange (sauf le verre) et transportés au centre de tri ECONOTRE à Bessières. Après décompactage et un pré-tri mécanique (métaux ferreux et quelques corps creux), la majorité est triée manuellement sur des tapis roulants.

Ils sont ensuite conditionnés en balles et expédiés vers les industries qui les réutilisent comme matière première.

Le mode de tri implique une taille minimum des produits recyclables (par exemple les papiers d'un format au moins égal à A4). Tous les produits potentiellement recyclables (surtout certains plastiques tels que les films, barquettes, petits pots,...) ne bénéficient pas encore de filières de recyclage viables.



En plus de la vente des produits triés à l'industrie, le coût de collecte et de traitement de ces déchets est tempéré par les aides d'Eco-Emballages. Le montant de ces aides est lié à la performance en quantité et en qualité de la collecte.

Pour ces raisons, le SICTOM a mis en place une collecte essentiellement individuelle avec un pré-tri des caissettes au risque de contrarier ses usagers mais dont le but (déjà atteint) est de maîtriser les coûts supportés par tous.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au **05 63 67 84 69**

